Conseil Municipal du 29/06/2021

Séance ordinaire

COMMUNE D'ARDON

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni le 29 juin 2021 à 19 heures 30 à la salle de l'Ardoux, sous la présidence de Jean-Paul ROCHE, Maire.

Membres présents : Jean-Paul ROCHE (Maire), André RAIGNEAU (Adjoint), Anne REAU (Adjointe), Gaël VERRIER (Adjoint), Sylviane MENIE (Adjointe), Marc VILLAR, Nathalie GERBEAU-LEDRU, Anne-Marie-TURBAT, Stéphanie BOPP, Rodolphe NASSIET, Sébastien SIEMIENIEC, Filipe AFONSO et Karine LE.

Membres excusés : Denis COLLART ayant donné pouvoir à Marc VILLAR, et Line LECRON ayant donné pouvoir à Sylviane MENIE.

Début de séance : 19h30
Fin de séance : 21h00

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : **Gaël VERRIER à L'UNANIMITÉ.**

Approbation du PV du conseil du 8 juin 2021 : **Le PV est adopté à l'UNANIMITE.**

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 AFFAIRES GENERALES

1.1.1 Eclairage du chemin piéton entre le gymnase et la route de Jouy

Délibération N° 2021-054

Rapporteurs : Monsieur le Maire et André RAIGNEAU, Adjoint

Monsieur le Maire et Monsieur RAIGNEAU indiquent que le chemin piéton situé entre le hameau de la Rivière et la route de Jouy ne bénéficie actuellement d'aucun éclairage.
Ce chemin est très emprunté par les jeunes collégiens et lycéens qui se rendent à l'arrêt de bus, et en hiver ils doivent donc emprunter ce chemin dans le noir.

Il est donc proposé d'installer un éclairage public et de remplacer les deux points lumineux situés sur le parking du gymnase.

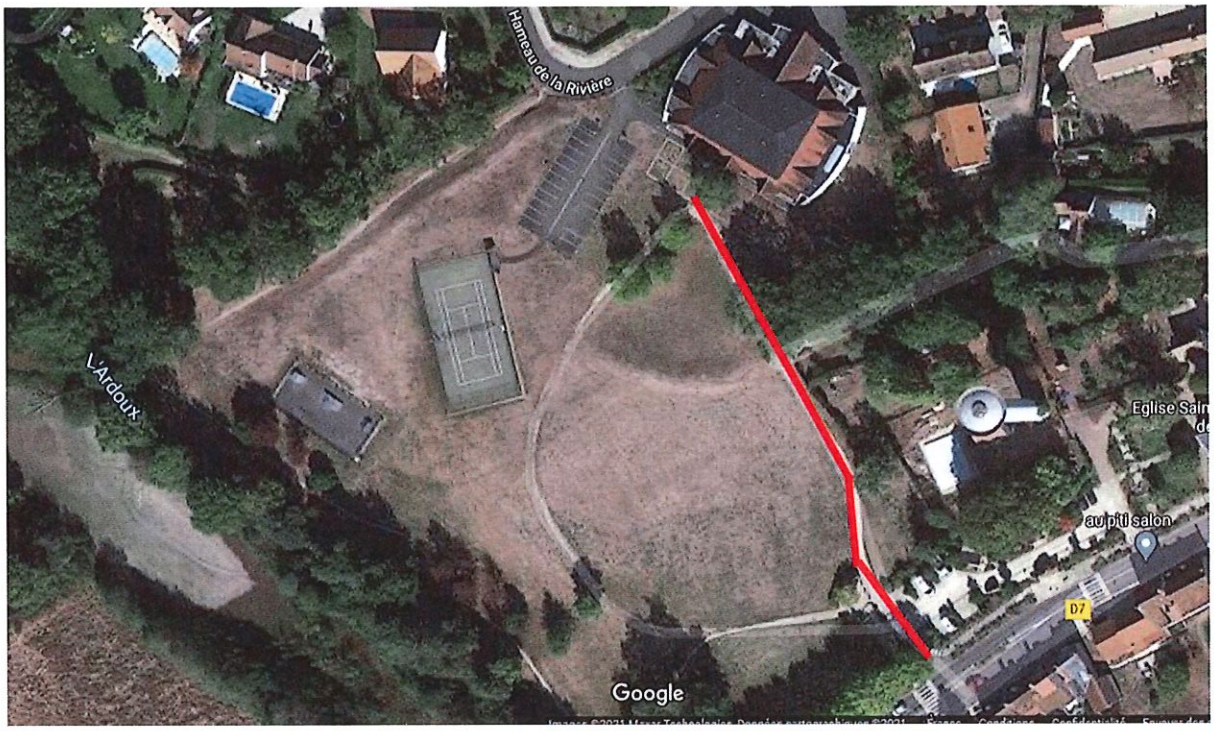

Deux propositions techniques et financières ont été reçues et sont comparées dans le tableau ci-dessous :

Objet	INEO	SPIE
Génie civil environ 150ml + massifs	6 190,40	6 534,80
Génie électrique	1 330,50	1 431,00
Matériel	4 130,00	3 840,20
Total HT	11 650,90	11 806,00
Total TTC	13 981,08	14 167,20

Monsieur le Maire précise que le plan d'investissements de l'année prévoyait un financement par le biais des fonds de concours de la CC des Portes de Sologne.

Monsieur VILLAR demande si cet éclairage sera actif toute la nuit ?
Après échanges, il est précisé qu'il s'agit pour le moment d'installer le matériel, les réglages de fonctionnement seront adaptés en fonction des besoins. Par exemple entre 6h et 8h le matin et entre 17h et 23h le soir.
Monsieur NASSIET remarque que cette étude pourrait être à l'ordre du jour d'une commission aménagement.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :
CHOISIT la société ENGIE INEO pour la réalisation des travaux
AUTORISE le Maire à signer l'offre pour un montant de 13 981,08 € TTC
DONNE Tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre.

1.2 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire et Monsieur RAIGNEAU présentent les rapports annuels 2019 et 2020 du service eau et assainissement.

On constate une évolution des volumes prélevés et consommés entre 2018 et 2020, qui s'expliquent principalement par la création du lotissement du Domaine de l'Ardoux, ce qui est confirmé par l'évolution du nombre de branchements présentée. On observe également en 2020, une hausse des consommations en avril et mai, conséquence probable du confinement :

Mois	Volume distribué 2020	Volume distribué 2019	Volume distribué 2018
janvier	5269	5307*	4282
février	5207	5333*	4090
mars	6204	6971*	5067
avril	7641	5551*	5651
mai	8004	5872	6463
juin	8184	7694	7558
juillet	12024	10974	9821
aout	9792	9289	9902
septembre	8024	8114	7775
octobre	5491	5404	6856
novembre	5436	4970	5120
décembre	5766	5395	5280
TOTAL	87044	80874	77865

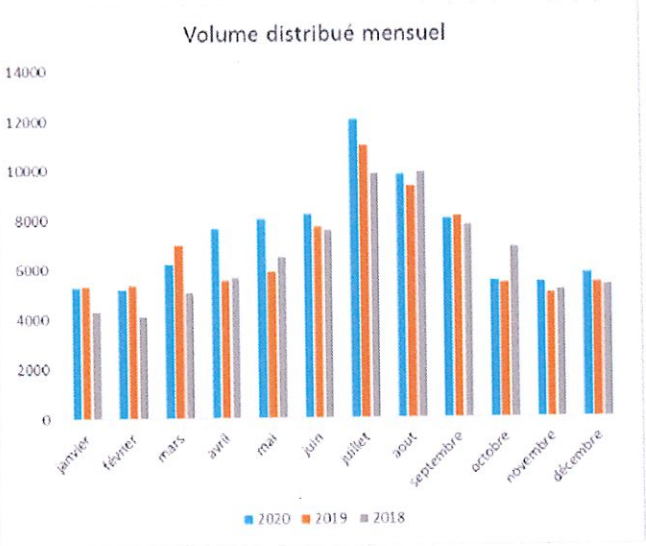

Il est observé sur les volumes présentés, que les volumes distribués sont supérieurs aux volumes prélevés, ce qui peut s'expliquer par un défaut de comptage sur l'un des deux compteurs qui est beaucoup plus ancien que l'autre. Son remplacement sera à prévoir rapidement pour une meilleure cohérence des données relevées.

L'évolution du rendement du réseau est ensuite présentée :

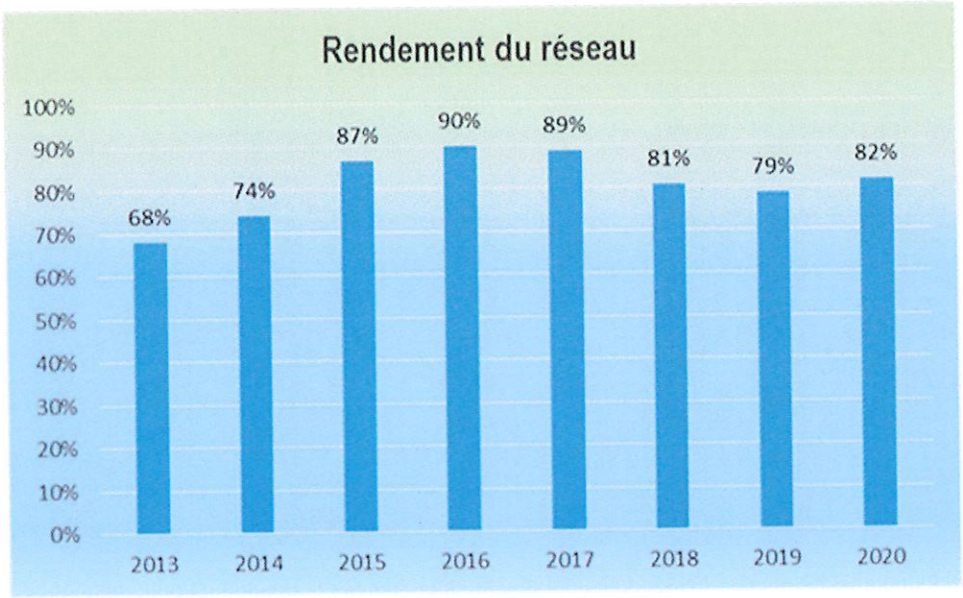

Il est à noter que la commune a installé des compteurs d'eau sur tous les bâtiments communaux, permettant ainsi de connaître la consommation exacte des services et bâtiments. Il est possible que ces consommations aient été surestimées entre 2015 et 2017, entraînant un meilleur rendement du réseau.

Une vérification des calculs du rendement sur ces dernières années sera réalisée afin de s'assurer de la pertinence des données présentées.

Monsieur le Maire précise que la surveillance mise en place (notamment la nuit) avec les débitmètres de sectorisation permettra d'identifier les fuites sur le réseau et ainsi d'améliorer le rendement. Une action devra également être menée pour déplacer les compteurs d'eau qui sont situés dans les propriétés privées avec d'importantes longueurs de canalisations avant compteur sous le domaine privé. En effet, l'entretien de ces canalisations devrait être à la charge du propriétaire. Or, leur situation avant compteur les place sous la responsabilité de la commune.

Il est rappelé que les travaux de réhabilitation du château d'eau se sont terminés en 2019 par le nettoyage du réservoir. Un analyseur de chlore a également été installé afin de surveiller et d'ajuster le nouveau système de chloration gazeux, plus précis que le système précédent.

Enfin les travaux de la nouvelle station d'épuration se sont déroulés entre 2019 et 2020 pour une mise en service de l'équipement à l'été 2020.

Un bilan sera réalisé en septembre après 1 an de fonctionnement, avec l'installateur et la Police de l'eau. Ce qui permettra de juger de la nécessité de conserver les lagunes en traitement tertiaire.

Monsieur le Maire précise enfin que la commune devrait séparer ses budgets eau et assainissement en 2022 afin d'anticiper le transfert de ces compétences à l'intercommunalité.

1.2.1 Rapport annuel 2019 du service eau et assainissement

Délibération N° 2021-055

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la présentation du rapport 2019 du service Eau et assainissement

1.2.2 Rapport annuel 2020 du service eau et assainissement

Délibération N° 2021-056

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la présentation du rapport 2020 du service Eau et assainissement

1.3 ACTION SOCIALE

1.3.1 Bilan annuel 2020 du CCAS

Délibération N° 2021-057

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Sylviane MENIE, Adjointe

Monsieur le Maire et Madame MENIE présentent le bilan de l'action du CCAS pour l'année 2020 :

3 réunions ont été tenues dans l'année : 26/02/2020 ; 24/06/2020 ; 13/10/2020
Les événements organisés par le CCAS : pas de galette des anciens, collecte de la banque alimentaire récupération à l'école des denrées, colis de Noël.
Accompagnement social 2020 : attribution d'aides financières, d'aides alimentaires, orientation en fonction du besoin, soutien personnes âgées confinement
Sollicitations en 2020 :
foyers : couple 2 enfants - femme seule 2 enfants, 1 homme difficulté logement, personne âgée
Aide au paiement de loyers, aide financière, aide alimentaire.

- Aides concernant les personnes âgées : aide à domicile demandes APA, de téléalarme ou de portage repas.
- Logement

Les comptes 2020 du CCAS sont présentés, représentant 4700 € de dépenses, 3900 € de recettes sur l'exercice, le solde étant couvert par l'excédent de l'exercice précédent. Si les dépenses devaient augmenter, la commune revalorisera le budget du CCAS

Emploi :

Les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi sur la commune sont présentées :

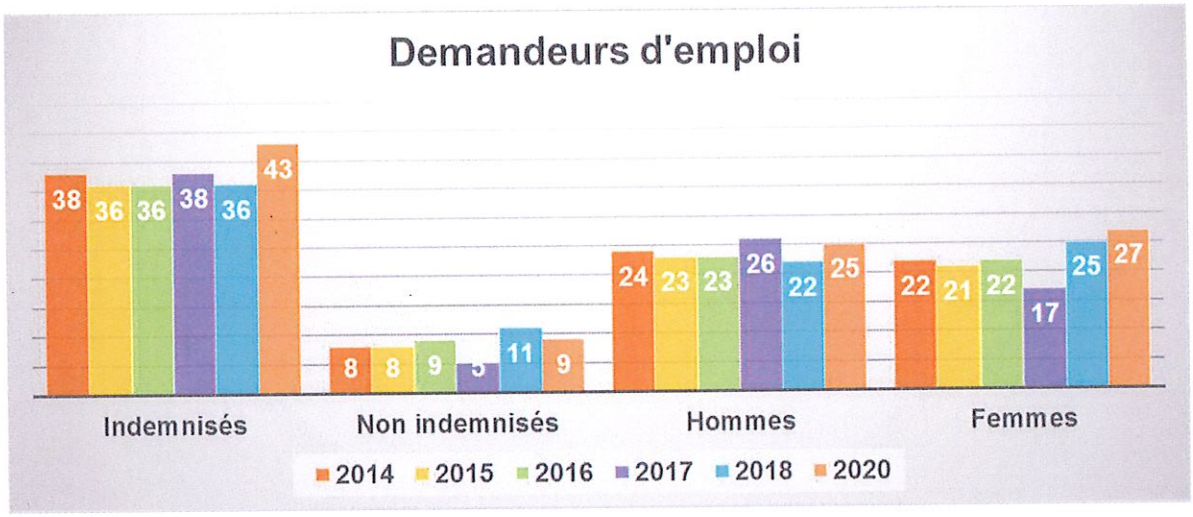

Monsieur le Maire précise que ces informations, telles qu'elles nous sont communiquées par Pôle Emploi, méritent d'être complétées car un certain nombre de demandeurs d'emploi sont pourtant en situation d'emploi (CDD, formation, création/reprise d'entreprise, etc...).

Ces éléments doivent nous être transmis prochainement.

Madame MENIE indique que le CILS a tenu une permanence en septembre 2020, aucun rendez-vous n'a été sollicité à cette occasion. Par ailleurs, le forum de l'emploi n'a pas pu être organisé comme les années précédentes.

Aide alimentaire :

Compte tenu du contexte en 2020, les aides de la banque alimentaire ont été fortement sollicitées : 4 foyers ont bénéficié de cet accompagnement, représentant 9 personnes :

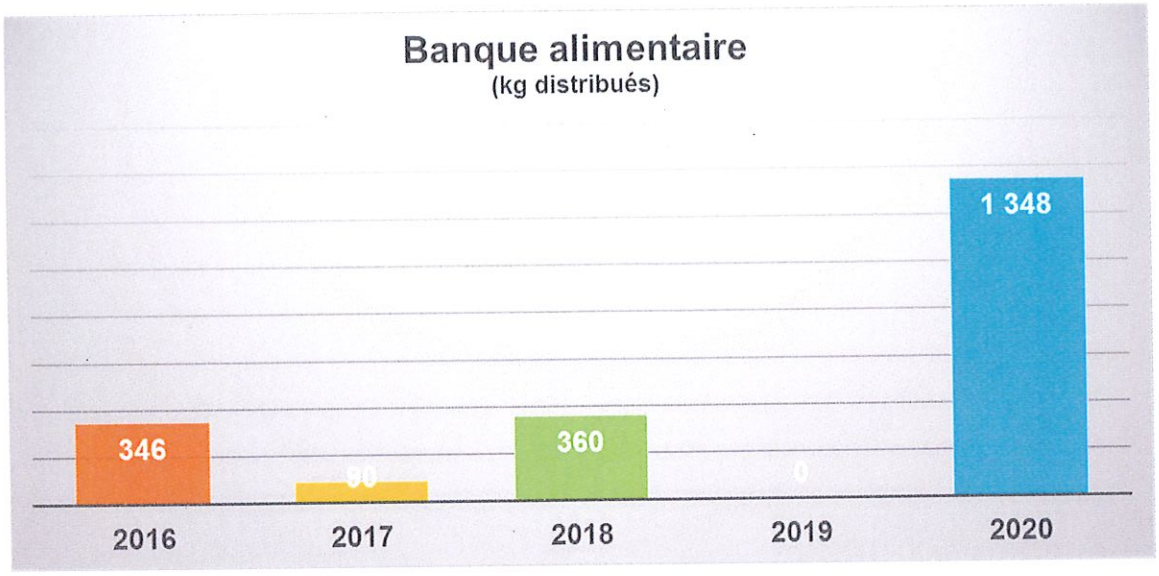

Personnes sensibles :

31 personnes âgées, considérées sensibles, ont été recensées en 2020. Il s'agit prioritairement de personnes seules, sans proches à proximité. Ces personnes bénéficient d'un suivi plus particulier, notamment en période de canicule.

Personnes âgées :

Le CCAS offre un colis de Noël aux personnes âgées. Cette distribution a été réalisée sur 2 demi-journées en décembre et cela a représenté 47 colis Couple et 45 colis individuels :

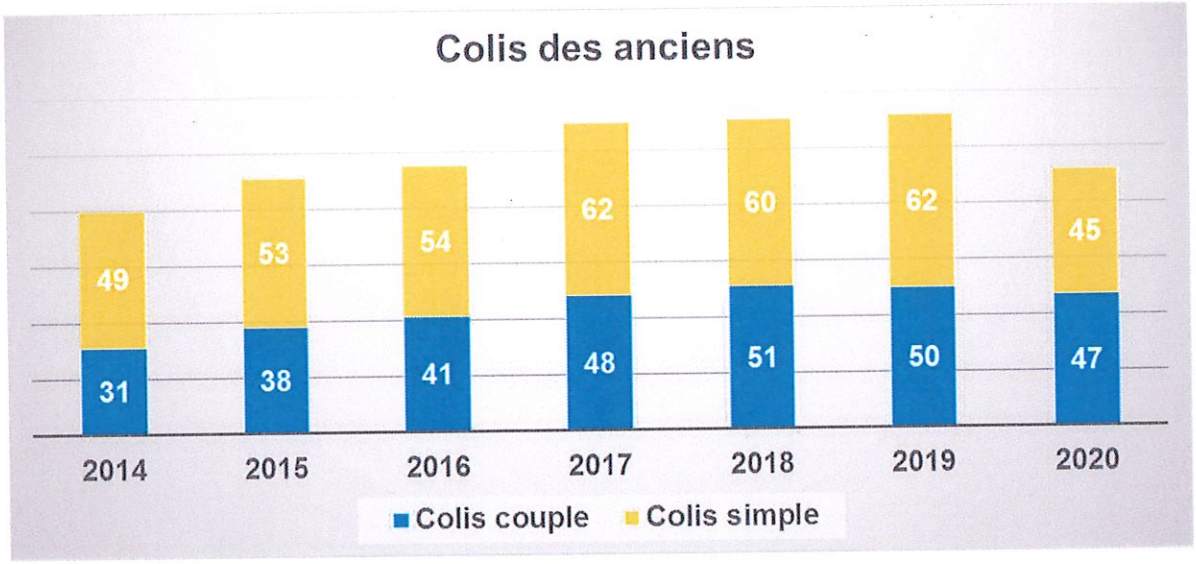

Deux personnes en 2020 bénéficiaient du service de téléalarme et 1 bénéficiaire du portage des repas.

Monsieur NASSIET demande si une communication sur les actions réalisées auprès des personnes peut être faite sans citer les noms bien sûr.

Après présentation du bilan, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la présentation du bilan 2020 de l'action du CCAS

2. INFORMATIONS

- **Avis sur le PLU métropolitain**

Le projet de délibération commun à La Ferté, Marcilly et la CC des Portes de Sologne a été transmis au conseil municipal pour information.

La commission Aménagement du territoire n'ayant pas eu toutes les informations nécessaires, il est proposé une nouvelle réunion, fixée le 19 juillet afin d'échanger à nouveau sur le projet.

Un conseil municipal sera ensuite réuni le 27 juillet afin de formuler un avis sur le PLU métropolitain.
La date limite de transmission de cet avis est fixée au 11 août.

- **Agenda 2021**
-

19/07 : Commission Aménagement du territoire
27/07 19h30 : Conseil municipal exceptionnel
14/09 19h30 : Conseil municipal
12/10 19h30 : Conseil municipal
16/11 19h30 : Commission générale
14/12 19h30 : Conseil municipal

D'autres commissions pourront être programmées en cours d'année.

- **Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT**

Décisions	Objet	Montant TTC
2021-DDM013 du 20/04/21	*Tondeuse thermique : EQUIP'JARDIN*	2 078.10
2021-DDM014 du 20/04/21	*Renouvellement matériel téléphonique et passage lignes IP : HEXATEL*	3 360.00
2021-DDM015 du 22/04/21	*Vitrines city stade + PS : ADEQUAT*	1 430.91
2021-DDM016 du 28/04/21	*Mobilier bureau du Maire : AMAZON*	786.80
2021-DDM016 du 30/04/21	*8 mesureurs CO2 groupe scolaire : AIT*	2 196.45
2021-DDM017 du 06/05/21	*Audit énergétique MAM/PS : ENERGIO*	1 980.00
2021-DDM018 du 10/05/21	*Urnes + isoloir PMR : FORMXL / DOUBLET*	1 113.60
2021-DDM019 du 18/05/21	*Poteaux guide-file élections : AMAZON*	290.16
2021-DDM020 du 01/06/21	*Equipement télégestion 2 PR : VEOLIA*	6 611.14

Aucune autre question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Monsieur le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 21h00.